



Nouvelle-Aquitaine,
Vendée, Maine-et-Loire
et Bretagne

RÉSULTATS COÛTS DE PRODUCTION

ELEVAGES CAPRINS LIVREURS DE LAIT BIO OUEST

Exercices 2016 et 2017



La conduite de l'élevage caprin en agriculture biologique représente un véritable changement de pratiques pour la plupart des élevages caprins conventionnels. Aujourd'hui, les repères techniques et économiques sont encore peu nombreux pour accompagner les éleveurs. A travers cette plaquette, nous souhaitons apporter des repères aux éleveurs caprins en bio ou en conversion pour les aider à situer les résultats de leur atelier et à repérer les marges de manœuvre pour les optimiser.

Inosys Réseaux d'élevage caprins Ouest (Idele, CA et FCEL) - BIO Nouvelle Aquitaine - CIVAM Haut Bocage

LES DONNÉES

Elles concernent les résultats des campagnes 2016 et 2017 d'exploitations caprines qui livrent leur lait en laiterie, en régions Nouvelle Aquitaine, Pays de la Loire et Bretagne. 29 exercices comptables ont été analysés.

Tableau 1
Caractéristiques structurelles de l'échantillon

	Livres bios Ouest		Livres conventionnels Ouest (116 élevages)	
	2 ^{ème} décile*	Médiane	8 ^{ème} décile*	Médiane
UMO atelier caprin	1,1	1,5	2,5	1,8
Nombre de chèvres	150	230	403	320
Ha utilisés par atelier caprin	28	37	55	33
dont ha SFP atelier caprin	18	29	42	30
dont ha cultures autoconsommées atelier caprin	0	8	14	3

*2^{ème} et 8^{ème} décile : Exemple : 20 % des éleveurs de l'échantillon détiennent moins de 150 chèvres et 20 % détiennent plus de 403 chèvres

LA MÉTHODE COUPROD DE L'INSTITUT DE L'ELEVAGE

Les résultats de cette plaquette ont été calculés à partir de la méthode COUPROD de l'Institut de l'élevage. Cette méthode a permis de calculer le coût de production du litre de lait de chèvre et son prix de revient pour un objectif de rémunération à 2 SMIC/UMO.

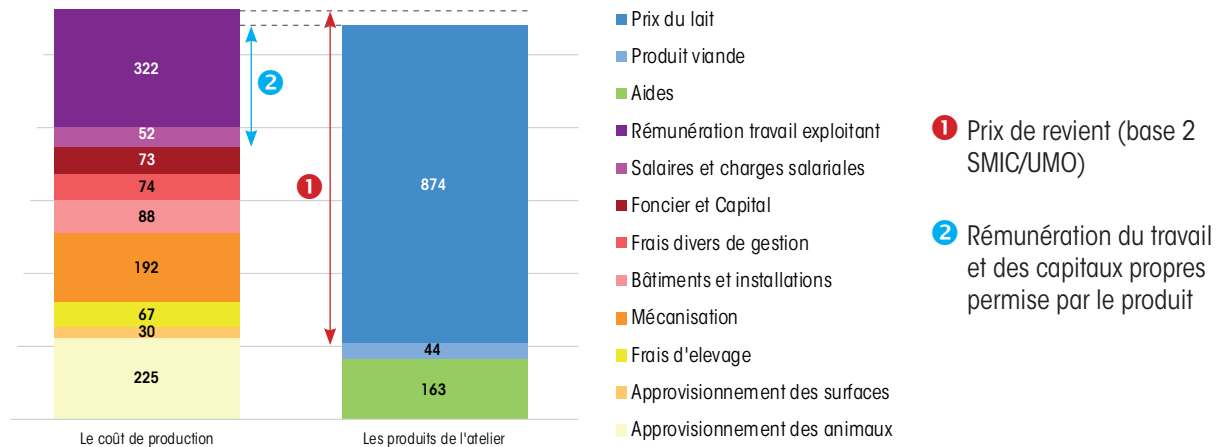
Les principales caractéristiques de la méthode sont :

- Une approche analytique de l'exploitation agricole : les produits et les charges de l'atelier caprin sont isolés de ceux des autres ateliers de l'exploitation (autres élevages, cultures de vente),
- Un diviseur aux 1000 litres de lait commercialisé qui permet d'évaluer l'adéquation entre les charges et le niveau de production des chèvres et de comparer le prix de revient au prix de vente du lait.
- Une prise en compte du travail des exploitants avec un objectif de rémunération à 2 SMIC/UMO.



[La méthode nationale de calcul des coûts de production en élevage "herbivores"](#)



Figure 1
 Coût de production et prix de revient moyens des livreurs bios Ouest - Exercices 2016 et 2017


D'après la figure 1, le coût de production des livreurs bios de l'Ouest (exercices 2016 et 2017), s'établit en moyenne à 1 123 €/1 000 litres. Avec des produits de l'atelier s'élevant à 1 081 €/1 000 litres, la rémunération du travail (y compris MO salariée) s'élève à 332 €/1 000 litres soit 1,8 SMIC par UMO à rémunérer.

Ces moyennes masquent une grande disparité présentée dans le tableau suivant.

 Tableau 2
 Synthèse des principaux résultats COUPROD 2016 et 2017

	Livreurs bios			**	Livreurs conventionnels
	2 ^{ème} décile	Médiane	8 ^{ème} décile		
Coût de production atelier caprin €/1 000 litres	904	1 115	1 259		807
Produit atelier caprin €/1 000 litres	987	1 081	1 175		818
Rémunération du travail* (Nb SMIC/UMO)	1	1,7	3	(- 19 %)	2,1
Litres/chèvre	570	717	829	(- 16 %)	850
Litres/ha caprins	2 700	3 800	6 800	(- 58 %)	9 100
Nombre de chèvres/ha SFP caprine	6	8	11	(- 20 %)	10
Nombre de chèvres/ha caprins	4	6	9		9
Litres/UMO caprins	69 900	103 100	126 200	(- 32 %)	150 600
Nombre de chèvres/UMO caprins	127	151	185		179
Coût du travail €/1 000 litres	253	320	491		220
Rémunération du travail permise par le produit (€/1 000 litres)	190	335	455	(+ 40 %)	240
Prix du lait €/1 000 litres	839	880	916	(+ 25 %)	703
Aides €/1 000 litres	78	152	257	(+ 120 %)	69
Coût de production hors travail €/1 000 litres	646	718	833		578
Aliments achetés €/1 000 litres	141	213	303		229
Approvisionnement des surfaces €/1 000 litres	15	25	45		26
Mécánisation €/1 000 litres	149	197	229		118
Foncier €/1 000 litres	23	41	58		21
Frais d'élevage €/1 000 litres	59	66	77		61
Bâtiments €/1 000 litres	46	66	112		63
Coût de production hors travail €//chèvre	374	515	599		490
Aliments achetés €/chèvre	82	162	230		198
Frais d'élevage €/chèvre	33	46	57		50
Bâtiments €/chèvre	31	49	81		54
Approvisionnement des surfaces €//ha caprins	54	101	187		203
Mécánisation €//ha caprins	463	665	1 186		910
Foncier €//ha caprins	132	166	203		160

*y compris main d'œuvre salariée ** Ecart médiane livreurs bios/médiane livreurs conventionnels

D'après le tableau ci-joint, **les livreurs bios obtiennent une rémunération du travail plus faible que celle des livreurs conventionnels** (- 19 %). Quels facteurs expliquent ce différentiel entre les médianes Bio et conventionnelles des élevages observés ?

On constate **une productivité du travail en retrait** de 32 % pour les livreurs bios, effet combiné d'un plus faible dimensionnement (moins de chèvres par UMO) et d'une productivité technique animale plus faible (moins de lait par chèvre) que chez les livreurs conventionnels.

La productivité technique animale est en retrait de 16% pour les livreurs bios, soit 133 litres de lait en moins par chèvre que chez les conventionnels. Indifféremment des moyens engagés (charges par chèvres ou par hectares) et du dimensionnement de départ (chèvres/UMO), cette plus faible efficacité technique va pénaliser autant la productivité du travail que l'efficacité des charges hors travail aux 1000 l des livreurs bios. Ce différentiel de productivité technique est bien plus marqué sur les surfaces -58% du fait d'une productivité fourragères et des cultures intraconsommées plus faible en Bio (moins de tMS/ha ou de quintaux /ha), mais également d'achats d'aliments plus élevés pour les conventionnels. L'indicateur (litres /ha caprins) ne prend pas en compte les surfaces agricoles extérieures à l'exploitation utilisées pour l'alimentation du troupeau via les achats d'aliments.

En parallèle, **l'efficacité économique des livreurs bios est supérieure** de 40 % à celle des livreurs conventionnels. La maîtrise des charges engagées explique-t-elle cela ? Non, le cumul des charges hors travail à la chèvre est légèrement supérieure pour la médiane Bio, alors que les intrants (aliments achetés, appro. des surfaces) sont plus maîtrisés.

La plus forte efficacité économique des livreurs bios est donc à rechercher côté des produits, + 25 % pour le prix du lait et +120 % pour les aides par 1000 litres de lait.

En résumé, les livreurs bios avec un dimensionnement plus modéré, et une productivité technique légèrement en retrait ont une productivité du travail inférieure. Et leur efficacité économique supérieure (**avant tout le fait de la valorisation du lait plus élevée et des aides supérieures**) n'est pas suffisante pour que les livreurs bios de notre échantillon atteignent la même rémunération que les livreurs conventionnels.

Plusieurs leviers sont à analyser pour améliorer la situation :

Améliorer la productivité technique pour accroître simultanément la productivité du travail et l'efficacité économique ? 750-800 litres par chèvre en Bio et en système herbager est un objectif cible réaliste et pertinent. Et comme en conventionnel, l'optimisation de la conduite du troupeau avec par exemple la réforme des chèvres improductives contribue aussi à l'amélioration de la performance technique.

Est-il possible de faire aussi bien avec moins ? Sur la base des suivis d'élevage réalisés par les contributeurs du dossier, des marges de manœuvres existent pour une production de lait de chèvre bio encore plus tournée vers l'herbe de qualité (en pâturage, en vert, en foin) et avec moins de concentrés, et ce avec un même objectif de productivité technique.

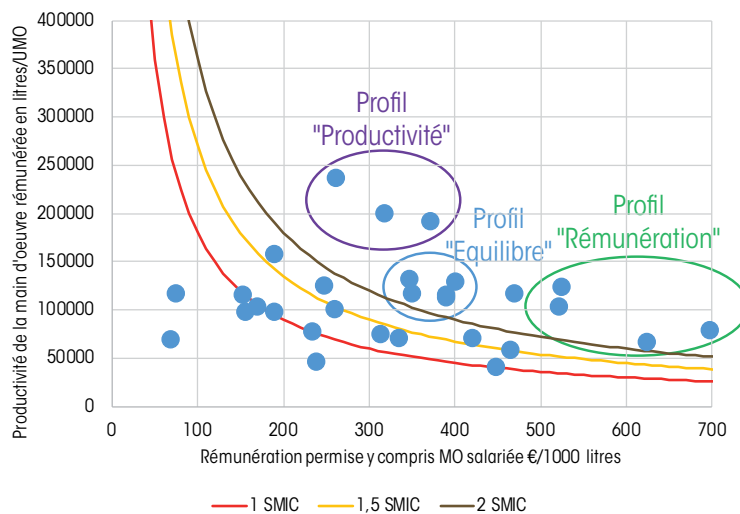
Améliorer la productivité du travail par un dimensionnement supérieur des livreurs bios ? Si cette voie est envisageable dans quelques exploitations, pour la majorité d'entre elles, la contrainte du foncier et la nécessité de l'autonomie alimentaire ne permettent pas d'actionner ce levier.

Augmenter le prix du lait de chèvre bio ? Sur les suivis 2016-2017, le prix du lait est majoré de 25 % alors que pour d'autres filière, un delta de 40 % est observé (lait de brebis) et qu'en parallèle les aliments achetés sont 1,8 à 2 fois plus élevés en bio qu'en conventionnel.



LES PROFILS DE RÉMUNÉRATION

Figure 2
Rémunération permise par le produit en fonction de la productivité de la main d'œuvre



Au sein de l'échantillon analysé :

20 % des exploitations dégagent un revenu par UMO strictement inférieur à 1 SMIC

20 % dégagent un revenu compris entre 1 et 1,5 SMIC par UMO

14 % dégagent un revenu compris entre 1,5 et 2 SMIC par UMO

45 % dégagent un revenu supérieur à 2 SMIC par UMO

Ce graphique montre qu'il y a plusieurs façons de dégager un revenu de l'atelier caprin. Celui-ci résulte des litres de lait commercialisés, des charges engagées pour les produire et du produit perçu. C'est le positionnement de ces composantes les unes par rapport aux autres qui détermine le niveau de rémunération.

Prix de revient pour 2 SMIC

En bio livreur, le prix du lait s'établit en moyenne à 874 €/1 000 litres sur les campagnes 2016-2017. Le prix de revient médian pour 2 SMIC se situe en moyenne à 940 €/1 000 litres. Pour 45 % des élevages, il est inférieur à 870 €/1 000 litres et pour 55 % d'entre eux, il est supérieur à 870 €/1 000 litres.

3 PROFILS AU SEIN DES ÉLEVAGES QUI DÉGAGENT 2 SMIC ET PLUS

La forte dispersion des résultats, la diversité des combinaisons mobilisables pour arriver à une même rémunération complexifie l'analyse des résultats et surtout le repérage des marges d'améliorations.

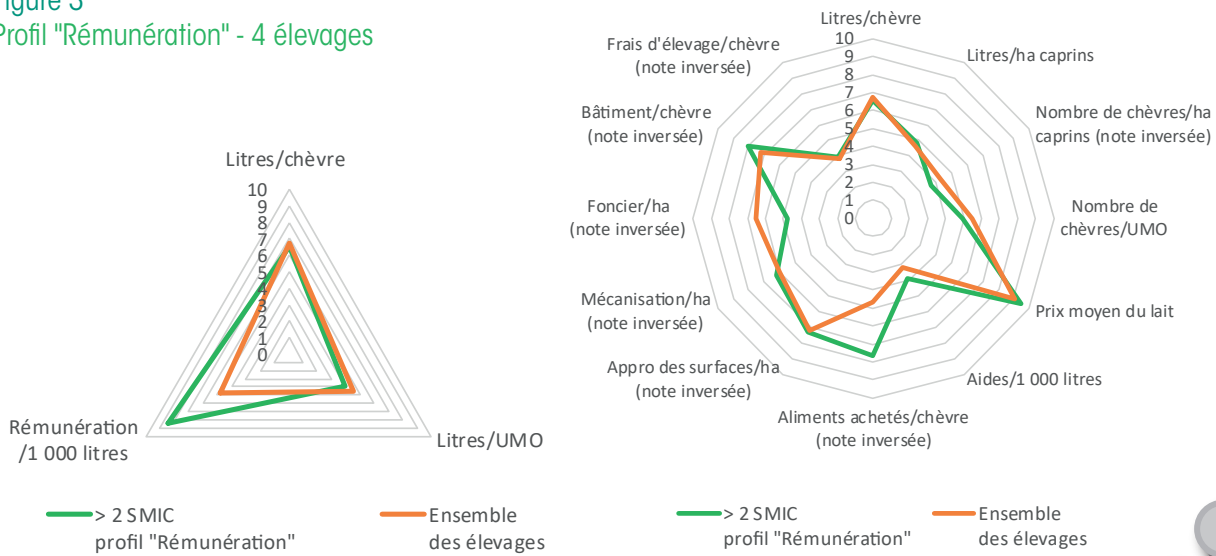
Pour rendre plus « lisible » cette complexité, les élevages dégagant 2 SMIC et plus par UMO ont été rangés en 3 groupes :

- les élevages qui privilégient la rémunération aux 1 000 litres = Profil "Rémunération"
- les élevages qui privilégient la productivité du travail = Profil "Productivité"
- les élevages qui combinent efficacité et productivité = Profil "Equilibre"

Pour chaque profil, les résultats des fermes ont été moyennés puis transformés en base 10.

La note maximale 10 sur un critère est construite sur la base du résultat le plus performant atteint par l'un des 29 exercices comptables analysés. Par exemple, la note 10 en productivité technique (l par chèvre), correspond à 1 014 l/chèvre. Inversement, pour des critères économes, la note 10 est fixée sur la base de la plus petite dépense engagée par une des fermes de l'échantillon, par exemple 296 €/ha en mécanisation. Pour le critère nombre de chèvres/ha caprins, la note 10 a également été inversée. On considère positivement un chargement plus modéré.

Figure 3
Profil "Rémunération" - 4 élevages

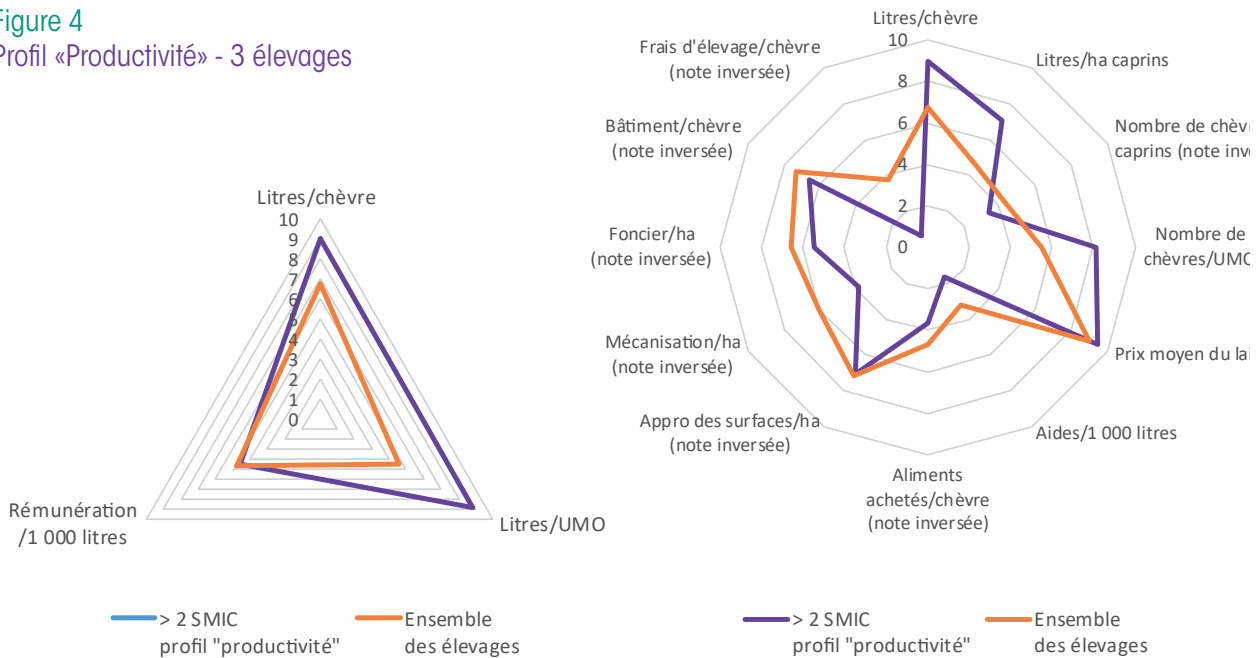


Les facteurs qui font le revenu pour ces élevages :

- Rémunération du travail permise par le produit, supérieur à 500 €/1 000 l.
- Système économe qui maximise l'utilisation de l'herbe avec moins de 110 € d'aliments achetés/chèvre.
- Peu d'amortissements "bâtiments"/chèvre.



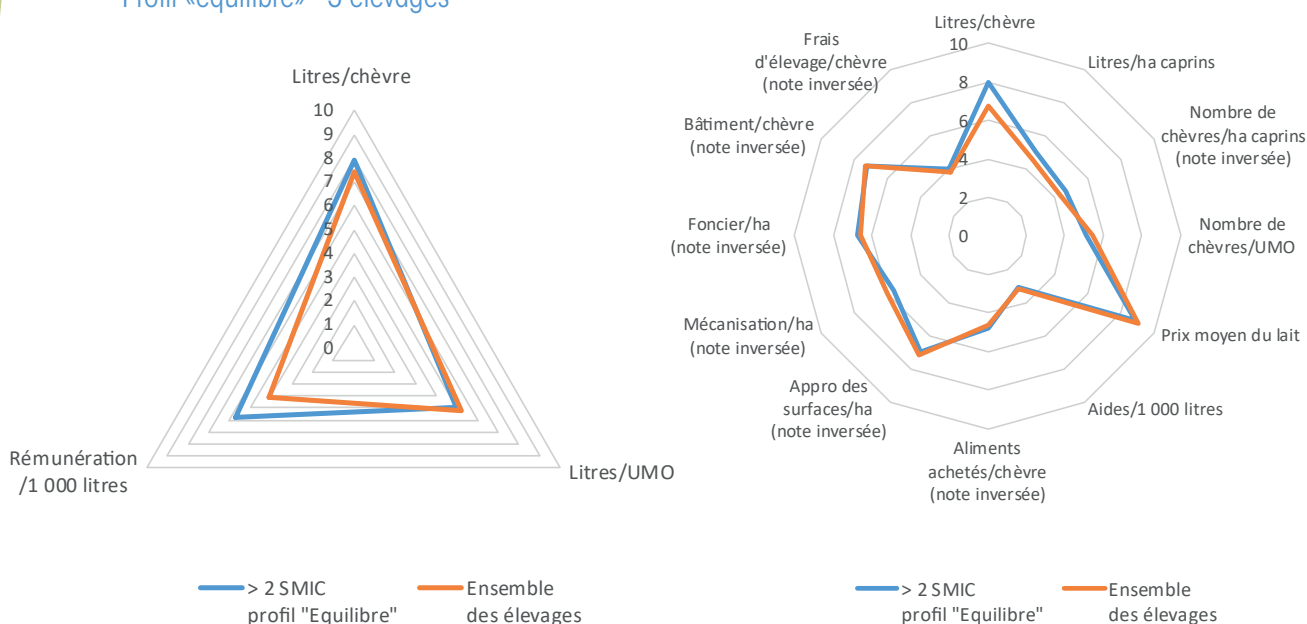
Figure 4
Profil «Productivité» - 3 élevages



Les facteurs qui font le revenu :

- La productivité du travail (> 190 000 litres/UMO) à travers le nombre de chèvres/UMO, + 75 chèvres/UMO/moyenne et le lait par chèvre, + 230 litres/chèvre/moyenne.
- Système intensif en zone favorable à la pousse de l'herbe, ne nécessitant pas une surface importante pour être autonome.

Figure 5
Profil «équilibre» - 5 élevages



Les facteurs qui font le revenu :

- La rémunération du travail permise par le produit, + 68 €/1 000 l/moyenne.
- La production animale qui «dilue» les charges, + 120 litres/chèvre/moyenne.

LA PRODUCTIVITÉ TECHNIQUE

Exprimé via le litrage par chèvre, cet indicateur renseigne le degré de performance technique de l'élevage. Son utilisation, couplée avec les indicateurs de moyens engagés exprimés en €/chèvre, ou en €/ha permet d'expliquer l'efficacité des charges exprimée en €/1 000 litres. La productivité technique est centrale car elle améliore ou dégrade la productivité du travail et l'efficacité économique. Si l'objectif n'est pas forcément la performance technique maximale par chèvre, la performance technique doit être la plus efficiente possible dans le contexte de son exploitation.

Sur le plan de la productivité technique, 20 % des élevages produisent moins de 570 litres par chèvre et 20 % plus de 830 litres avec une médiane à 720 litres par chèvre. En dessous de 600 litres par chèvre, il semble difficile de dégager 2 SMIC et plus. A l'inverse, la productivité animale ne permet pas à elle seule d'assurer ce niveau de revenu.

Figure 6
La productivité animale

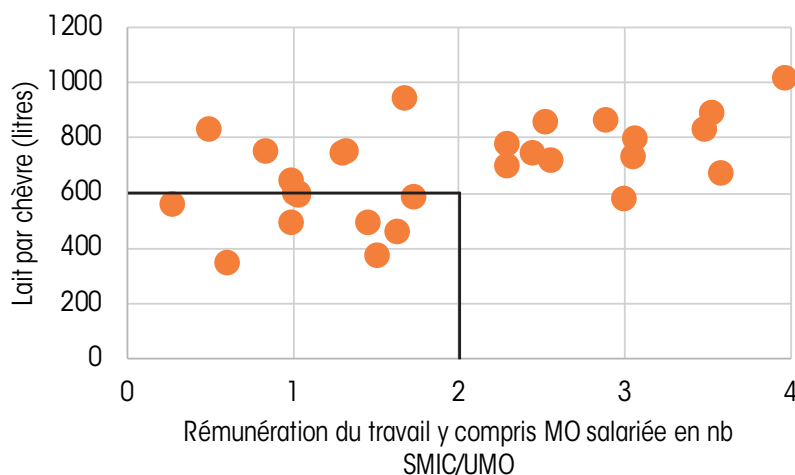
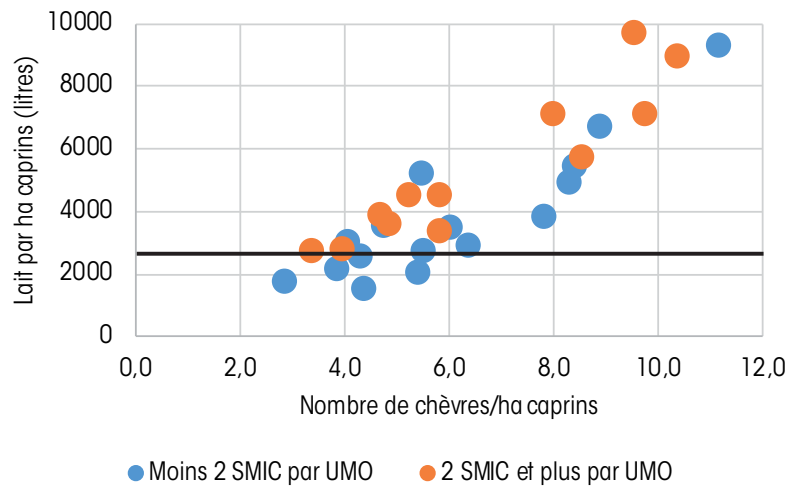


Figure 7
La productivité des surfaces

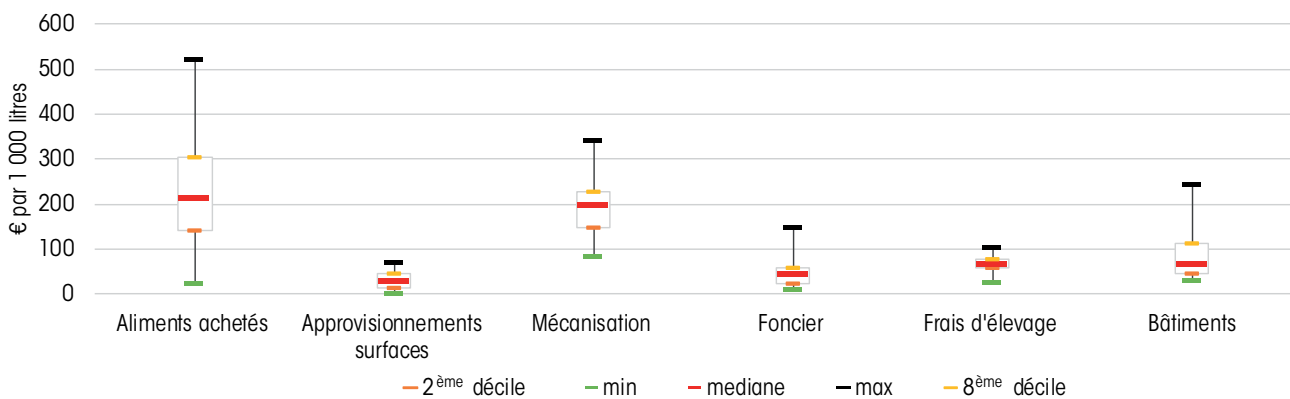


La productivité des surfaces est étroitement corrélée à la productivité animale, au type de système fourrager et au potentiel des sols. Sur le plan du chargement, les médianes de l'échantillon se situent à 8 chèvres par ha de surface fourragère et à 6 chèvres par ha pour l'ensemble des surfaces (céréales autoconsommées).

D'après le graphique ci-dessus, il semble difficile de dégager 2 SMIC avec moins de 2 500 litres de lait par hectare. Au-delà de 2 500 litres, il est possible d'atteindre cet objectif quel que soit le niveau d'intensification.

L'EFFICACITÉ DES CHARGES HORS TRAVAIL

Figure 8
Les charges hors travail en €/1 000 litres



Cette représentation graphique permet de hiérarchiser les postes de charges, de mesurer leur dispersion et de définir des objectifs à atteindre (médiane ou quart inférieur). Ces indicateurs sont des signaux d'alerte, pour les analyser, il faut se reporter à la productivité technique déjà évoquée ci-dessus et aux moyens engagés à l'animal ou à la surface.

Le poste « aliments achetés » est le premier poste de charges hors travail, il représente 44 % de ces charges. Il est suivi de près par le poste « mécanisation » qui lui pèse 36 %.

Hors travail, 60 % des élevages engagent entre 370 et 600 € par chèvre, la médiane se situe à 515 €.

La dispersion du poste « aliments achetés » est forte avec 20 % des élevages en dessous de 80 €/chèvre et 20 % au-dessus de 230 €/chèvre. 60 % des élevages ont un coût de mécanisation compris entre 460 € et 1 190 € de l'hectare.

EN SYNTHÈSE

Avec 1,5 UMO pour 230 chèvres, les livreurs bios de l'Ouest se rémunèrent, en moyenne, à hauteur de 1,8 SMIC par UMO (sur un échantillon de 29 exercices comptables 2016 et 2017). Cette rémunération est plus faible que celle des livreurs conventionnels compte tenu d'une productivité du travail inférieure et malgré une plus grande efficacité économique du fait d'un prix du lait et d'un montant d'aides supérieurs.

Les livreurs bios ont sans doute encore des marges de progrès en matière d'efficacité technico-économique et l'augmentation du prix du lait devrait améliorer la situation. Pour rappel, sur notre échantillon, le prix du lait devrait être de 940 €/1 000 litres pour que les livreurs bios puissent se rémunérer à hauteur de 2 SMIC/UMO.

En bio comme en conventionnel, les moyennes masquent une grande disparité et il y a plusieurs façons de dégager un revenu. Trois profils se dégagent de notre échantillon : les élevages économes qui privilégient la rémunération aux 1 000 litres, les élevages qui privilégient la productivité du travail et les élevages qui combinent efficacité et productivité.

L'analyse des caractéristiques des ateliers les plus performants et les plus fragiles sur le plan de la rémunération apporte des pistes communes à ces différents profils, des seuils à respecter pour améliorer la situation :

- Préserver un bon niveau de production laitière : au moins 600 litres de lait par chèvre, réformer les chèvres improductives,
- Optimiser le potentiel des surfaces de son exploitation : au moins 2 500 litres de lait par hectare,
- Optimiser la conduite au pâturage et produire des fourrages de qualité pour limiter les achats de concentrés,
- Gérer le parasitisme,
- Maîtriser les charges de mécanisation,
- ...

Document édité par l'Institut de l'Élevage

149 rue de Bercy - 75595 Paris Cedex 12 - www.idele.fr
 Octobre 2019 - Référence Idele : 0020 502 004 - Réalisation : Valérie Lochon
 Crédit photo : Institut de l'Élevage/ANICAP

Ont contribué à ce dossier :

Emmeline Beynet - Chambre d'agriculture 17 - ☎ 05 46 50 45 00
 Coline Bossis - Chambre d'agriculture 86 - ☎ 05 49 44 75 01
 Nicole Bossis - Institut de l'Élevage - ☎ 05 49 44 74 94
 Camille Delcoustal - Chambre d'agriculture 47 - ☎ 05 53 77 83 52
 Amélie Villette - Chambre d'agriculture 24 - ☎ 06 78 03 77 42
 Jean-Pierre Dugat - Chambre d'agriculture 33 - ☎ 05 56 79 64 21
 Pauline Gauthier - Chambre d'agriculture 16 - ☎ 05 45 84 43 77
 Leïla Le Caro - Chambre d'agriculture 35 - ☎ 02 23 48 26 93
 Bernard Poupin - Seenovia - ☎ 02 51 41 93 93
 Angélique Roué - Chambre d'agriculture 79 - ☎ 05 49 77 15 15
 Philippe Desmaison - BIO Nouvelle-Aquitaine - ☎ 06 21 31 32 65
 Manon Bourasseau - CIVAM Haut Bocage - ☎ 05 49 81 80 29



Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CasDAR) et de la Confédération Nationale de l'Élevage (CNE). La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.